Mise en place de sensibilisations au compostage

SIETOM de Chalosse

Auteur :

815, route des Partenses
40250 Caupenne
Voir le site internet
Fabrice Lacouture
f.lacouture@sietomdechalosse.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le SIETOM gère en régie 12 déchetteries réparties sur l'ensemble de son territoire soit une déchetterie pour 6 500 habitants. Les déchets verts sont acceptés sans limitation pour les communes et les usagers et limités à 1m3 pour les professionnels.

La collecte de ces déchets représente un tonnage annuel moyen de 13 000 tonnes soit 27% du tonnage total.

Suite à ce constat, le SIETOM a candidaté à l'appel à projet Oprévert avec pour objectif de réduire les volumes apportés sur les déchetteries et accompagner les usagers au changement de pratiques.

Une des actions a permis de former deux agents de la collectivité à la pratique du compostage.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Sensibiliser les usagers à la pratique du compostage et à la gestion différenciée des déchets verts.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Une enquête lancée auprès de 2 000 bénéficiaires d'un composteur a permis de constater que 20% des usagers avaient pour souhait d'être formés à la pratique du compostage, car beaucoup manquaient de méthodologie.

Dès lors, l'animatrice en charge de la prévention des déchets et le responsable communication ont suivi la formation guides et maitre composteur pour le dernier cité. Ces apports de connaissances ont permis de proposer des sensibilisations à la pratique du compostage et à la gestion différenciée des déchets verts auprès des particuliers. De plus, il a été acté en Comité Syndical que dorénavant les composteurs resteraient gratuits pour les personnes qui suivraient la sensibilisation. Le SIETOM réfléchit à mettre en place un partenariat avec une association locale pour réaliser ces sensibilisations.

Planning

1- Août 2020 : Lancement d'une enquête en ligne auprès de 2000 bénéficiaires d'un composteur

2- Octobre 2020 : Formation guides composteur

3- Mars 2021 : Formation maître composteur

3- Juin 2021 : lancement des premières sensibilisations

4- Septembre 2021 : Validation en Comité syndical de maintenir la gratuité des composteurs pour les personnes recevant une sensibilisation. Les autres devront s'acquitter d'une facture de 25€.

Moyens financiers

- Formation guide composteur pour 2 agents : 2 500€TTC

- Formation maître composteur pour 1 agent : 1 750€TTC

Partenaires mobilisés

Association "Au ras du sol" pour les formations de guides et maître composteur

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Le fait de rendre les sensibilisations obligatoires pour bénéficier d'un composteur gratuit, va permettre d'améliorer la pratique du compostage dans les foyers. Nous souhaitons également profiter de ce temps d'échange pour communiquer sur la gestion différenciée des déchets verts.

Difficultés rencontrées

La principale difficulté réside dans la mise en place d'un calendrier de sensibilisation.

Mots clés

COMPOSTAGE | ZONE RURALE | GESTION DE PROXIMITE | BIODECHET | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Février 2022

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Pascal SCHOEMACKER

pascal.schoemacker@ademe.fr

Direction régionale Nouvelle Aquitaine